



TRAILS DE BOZEL MONT JOVET 2019

REGLEMENT

1. Organisation

Les Trails de Bozel Mont-Jovet 2019 sont organisés conjointement par Val Vanoise Tourisme, SiBo Conseil. Cette quatrième édition se déroulera le weekend des 22 et 23 juin 2019.

2. Les épreuves

- Les courses enfants ;
- La Marche gourmande : 6km, 270m D+ ;
- Trail des hameaux de Bozel : 10km, 500m D+ ;
- Trail Bozelain : 20km, 1400m D+ ;
- Trail des crêtes du Mont Jovet : 32km, 2150m D+ ;
- Maratrail du Mont-Jovet : 41km, 2750m D+.

3. Licence ou certificat médical

Pour les courses enfants

Pas de certificat médical nécessaire, mais les participants des courses enfants seront tenus de fournir une **AUTORISATION PARENTALE**.

Pour la Marche Gourmande

Pas de certificat médical nécessaire. Les participant(e)s de moins de 16 ans devront être accompagné(e)s d'une personne majeure.



Pour les Trails :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- ✓ Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou du Pass'J'aime Courir, délivrée par la FFA et complétée par le médecin en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA santé, encadrement et découverte ne sont pas acceptées)
- ✓ Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742> , sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- ✓ Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
- ✓ Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession d'un certificat médical

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. **Ce certificat doit être rédigé en langue française**, daté, signé et permettre l'authentification du médecin .



4. Inscriptions

COURSE	DISTANCE	CATEGORIE	TARIFS
COURSE ENFANT			GRATUIT
MARCHE GOURMANDE	6KM	Tout public / limité à 100 participants	15€ (20€ à partir du 1 ^{er} juin)
TRAIL DES HAMEAUX DE BOZEL	10KM	A partir de Cadet (2003 et avant)	10€ (15€ à partir du 1 ^{er} juin)
TRAIL BOZELAIN	20KM	A partir de Junior (2001 et avant)	15€ (20€ à partir du 1 ^{er} juin)
TRAIL DES CRÊTES DU MONT-JOVET	32KM	A partir d'Espoir (1999 et avant)	30€ (35€ à partir du 1 ^{er} juin)
MARATRAIL DU MONT-JOVET	41KM	A partir d'Espoir (1999 et avant)	40€ (45€ à partir du 1 ^{er} juin)

- Les inscriptions pour les épreuves (hors course enfant) comprennent le droit d'inscription + le t-shirt souvenir pour les 500 premiers inscrits.
- Pour le Trail des crêtes du Mont-Jovet + Le Maratrail du Mont-Jovet, un ticket repas d'une valeur de 10€ valable dans les restaurants de Bozel, est inclus dans l'inscription.
- Inscription au Trail des Hameaux de Bozel à 5€ si inscription pour une course du dimanche.

5. Remise des dossards et départ

Attention : si places disponibles, fin des inscriptions 30min avant le départ de chaque course.

COURSE	JOUR	HEURE & LIEU DEPART	HORAIRES RETRAIT DES DOSSARDS
COURSE ENFANT	Samedi 22/06	11h00 Plan d'eau de Bozel	Samedi 22/06 de 10h à 10h45
MARCHE GOURMANDE	Samedi 22/06	16h00 Villemartin (navette depuis la Salle Polyvalente)	Samedi 22/06 de 14h30 à 15h30
TRAIL DES HAMEAUX DE BOZEL	Samedi 22/06	18h00 Place de la Mairie	Samedi 22/06 de 14h30 à 17h30
TRAIL BOZELAIN	Dimanche 23/06	8h00 Place de la Mairie	Samedi 22/06 de 14h30 à 17h30 & Dimanche 23/06 de 6h45 à 7h30
TRAIL DES CRÊTES DU MONT-JOVET	Dimanche 23/06	8h00 Place de la Mairie	Samedi 22/06 de 14h30 à 17h30 & Dimanche 23/06 de 6h45 à 7h30
MARATRAIL DU MONT-JOVET	Dimanche 23/06	8h00 Place de la Mairie	Samedi 22/06 de 14h30 à 17h30 & Dimanche 23/06 de 6h45 à 7h30



6. Equipement obligatoire

Les coureurs devront être en possession du matériel suivant :

Une réserve en eau (1L minimum), une veste anti-pluie (en fonction des conditions météo) ou coupe-vent, barres ou gels énergétiques, sifflet, couverture de survie, téléphone portable.

Il est également conseillé : casquette, lunette de soleil, crème solaire...

Des vérifications pourront être effectués par les organisateurs, le concurrent s'engage donc posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

Pour la marche, pas de matériel obligatoire, sice n'est d'avoir une tenue adaptée à une activité sportive.

7. Sécurité

Pour le Trail Bozelain, le Trail des crêtes du Mont-Jovet et le Maratrail du Mont-Jovet des équipes de secours seront positionnées : dans l'aire d'arrivée, à La Cour et au Refuge du Mont-Jovet (sous réserve de modification).

Pour le Trail des hameaux de Bozel, il y aura une équipe de secours mobile sur le parcours, et une équipe de secours dans l'aire d'arrivée (sous réserve de modification)..

Ces postes seront en liaison radio avec le PC course. Le personnel médical sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

8. Ravitaillements

Composition des ravitaillements :

- Liquide : soda, eau gazeuse et plate, boisson énergétique
- Solide : assortiments salés (saucisson, fromage, crackers salés...), sucrés (chocolat, barre de céréales, pain d'épices...) et fruits (pommes, bananes...)

Nombre et lieux de ravitaillement :

- Trail des Hameaux de Bozel : 2 ravitaillements
 - o Km 4 : Villemartin
 - o Km 7 : Tincave
- Trail Bozelain : 1 ravitaillement
 - o Km 9 : Bois de Tincave
- Trail des crêtes du Mont-Jovet : 2 ravitaillements
 - o Km 9 : Bois de Tincave
 - o Km 20 : Refuge du Mont Jovet
- Grand Tour du Mont-Jovet : 3 ravitaillements
 - o Km 9 : Bois de Tincave
 - o Km 20 : Refuge du Mont Jovet
 - o Km 28 : Champey

Un ravitaillement d'arrivée attendra tous les coureurs sur la ligne d'arrivée.



9. Barrières horaires, contrôles et abandons

Trail des Hameaux de Bozel (10km) :

- Villemartin (km4, ravitaillement) : Barrière Horaire à 19h15.
- Tincave (km7, ravitaillement) : Barrière Horaire à 20h00.

Trail Bozelain (20km) :

- Entrée du Bois de Tincave (Km 10, ravitaillement) : Barrière Horaire à 10h15.

Trail des crêtes du Mont-Jovet (32km) :

- Entrée du Bois de Tincave (Km 10, 1er ravitaillement) : Barrière Horaire à 10h15 ;
- Refuge du Mont Jovet (Km 20, 2ème ravitaillement) : Barrière Horaire à 12h30.

Maratrail du Mont-Jovet (41km) :

- Entrée du Bois de Tincave (Km 10, 1er ravitaillement) : Barrière Horaire à 10h15 ;
- Refuge du Mont Jovet (Km 20, 2ème ravitaillement) : Barrière Horaire à 12h30 ;
- Champey (Km 28, 3^e ravitaillement) : Barrière Horaire à 14h30.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste. Le coureur pourra sinon attendre le serre file ou un contrôleur pour regagner ensemble l'arrivée, selon le lieu de l'abandon il pourra être rapatrié en véhicule, vous pouvez aussi regagner l'arrivée par vos propres moyens sous votre entière responsabilité.

Une équipe de serre-files fermera les parcours.

10. Mise hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- | | |
|---|---|
| a. Absence ou falsification de dossier | - Refus de se faire examiner par un médecin |
| b. Absence du matériel obligatoire | - Dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle |
| c. Retard au départ de la compétition | - Ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones définies |
| d. Non pointage aux postes de contrôle | |
| e. Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritrus) | |

11. Remise des prix et récompenses

- Samedi 22 juin : 20h00 dans l'aire d'arrivée.
- Dimanche 23 juin : à partir de 14h30 dans l'aire d'arrivée.

Pour chaque course, seront récompensés :

- 5 premiers « scratch » homme et femme ;
- 1^{er} de chaque catégorie homme et femme.

12. Annulation et remboursement

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un report d'inscription la demande devra être adressée par mail à s.bonnet@siboconseil.com ou par courrier à : « SiBo Conseil, 665 Route de la Combe, 38560 Jarrie » au plus tard 1 mois avant la course. Aucun remboursement ne sera effectué.



13. Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur le parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

14. Ethique et environnement

Les Trails de Bozel-Mont Jovet se déroulent dans un cadre préservé, en périphérie et au cœur du Parc National de la Vanoise. Tout coureur vu en train de jeter des déchets, de « couper » des sentiers sera disqualifié.

15. Assurance

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve.

Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

16. Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

17. Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

18. Réglementation FFA

Les Trails de Bozel-Mont Jovet se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

19. Modification du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires.

20. Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.